

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA PRESIDENTE DE L'ORGANISME FRANÇAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE ET DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES REGIONS TROPICALES ET MEDITERRANEENNES - CIRAD

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret n° 2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier ;

Vu la décision du comité de direction des infrastructures de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale du 12 juillet 2023 ;

Attendu que l'Université est considérée, à l'instar de l'Inserm et du CIRAD, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R. 324-15 du code de la recherche susvisé. L'US 57 est référencée par l'Université UAR_UM501.

DECIDENT :

Article 1 : Il est créé, pour une durée de 3 ans, une unité mixte de service intitulée : « Institut de Science des Données de Montpellier ».

Article 2 : Cette unité est référencée US 57.

Article 3 : L'unité exercera son activité dans les locaux situés :

Institut de Science des Données de Montpellier - ISDM
Université de Montpellier
Bâtiment 4 Place Eugène Bataillon
34 090 Montpellier Cedex 5

Article 4 : L'unité est administrativement rattachée pour l'Inserm à la délégation régionale Inserm Occitanie Méditerranée.

Article 5 : Madame Anne LAURENT est nommée directrice de l'unité pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Article 6 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier SAMUEL

**LA PRESIDENTE DE L'ORGANISME FRANÇAIS DE RECHERCHE AGRONOMIQUE ET DE
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES REGIONS
TROPICALES ET MEDITERRANEENNES - CIRAD**